

Désignation de l'entreprise 396 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1		
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012					
			Autres*		014		016					
	immobilisations corporelles*			028	17 105 137	030	898 572	16 206 566	17 022 927			
	immobilisations financières* (1)			040		042						
	Total I (5)			044	17 105 137	048	898 572	16 206 566	17 022 927			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*			050		052					
		Marchandises *			060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068	647 942	070		647 942	13 600			
		Autres* (3)		072	10 212	074		10 212	3 293 251			
	Valeurs mobilières de placement			080		082						
	Disponibilités			084	535 193	086		535 193	834 800			
	Charges constatées d'avance*			092	247 712	094		247 712	193 307			
	Total II			096	1 441 059	098		1 441 059	4 334 958			
	Total général (I + II)			110	18 546 197	112	898 572	17 647 625	21 357 885			
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	1 680	1 680		
	Écarts de réévaluation							124				
	Réserve légale							126				
	Réserves réglementées*							130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131		969 000	969 000			
	Report à nouveau							134	(320 675)	(201 343)		
	Résultat de l'exercice							136	1 486 339	(119 332)		
	Subventions d'investissement							137				
	Provisions réglementées							140				
	Total I							142	2 136 343	650 005		
Provisions pour risques et charges							Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	35 633	2 876 436		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169		15 475 649	17 831 445			
	Produits constatés d'avance							174				
Total III							176	15 511 282	20 707 881			
Total général (I + II + III)								180	17 647 625	21 357 885		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	14 558 576	
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	82 210	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 396 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209			210							
	Production vendue	biens	et livraisons		215			214	3 216 614						
		services*	intracommunautaires		217			218	264 394						
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production					222							
	Production immobilisée*							224							
	Subventions d'exploitation reçues							226							
	Autres produits							230	1		14 051				
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	3 481 008		14 051				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234						
	Variation de stock (marchandises)*								236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*								240						
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :				immobilier :				242	270 380 102 252			
	Impôts, taxes et versements assim		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*			243	27 325				244	27 916 446			
	Rémunérations du personnel*								250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252						
	Dotations aux amortissements*								254	898 572					
	Dotations aux provisions								256						
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259					262				
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260									
			Total des charges d'exploitation (II)					264	1 196 868		102 698				
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	2 284 141		(88 647)			
Produits financiers (III)								280	82 210						
Produits exceptionnels (IV)								290							
Charges financières (V)								294	490 562		30 686				
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347			(VI)		300					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348										
Impôts sur les bénéfices* (VII)								306	389 450						
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	1 486 339		(119 332)				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2						312	1 486 339		314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318						
	Provisions non déductibles*								322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)								324	389 450					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transpo								998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de tran								999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997						
	Entreprise nouvelles (44.sexies)		986			ZFU - TE (44 octies A)		987			342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			JEI (44. sexies A)		989							
	ZRD (44. terdecies)		127			ZRR (44. quindcies)		138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991			Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992												
	dont divers	ZFANG 44 quaterdecies		345			Investissements outre-mer		344			350			
		Créance due au report en arrière du déficit								346					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)								655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)								643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)								645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)								647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)								648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN								Bénéfice col. 1, Déficit col. 2		352	1 875 789		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)								356						
	Déficits antérieurs reportables : *		317 988		dont imputés sur le résultat :					360	317 988				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I								Bénéfice col. 1, Déficit col. 2		370	1 557 801		372		

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

OGFiP N° 2033-B 2023

Extension

396 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Désignation de l'entreprise 396 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012				
			Autres*		014		016				
	immobilisations corporelles*			028	17 105 137	030	898 572	16 206 566	17 022 927		
	immobilisations financières* (1)			040		042					
	Total I (5)			044	17 105 137	048	898 572	16 206 566	17 022 927		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*			050		052				
		Marchandises *			060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068	647 942	070		647 942	13 600		
		Autres* (3)		072	10 212	074		10 212	3 293 251		
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	535 193	086		535 193	834 800		
	Charges constatées d'avance*			092	247 712	094		247 712	193 307		
	Total II			096	1 441 059	098		1 441 059	4 334 958		
	Total général (I + II)			110	18 546 197	112	898 572	17 647 625	21 357 885		
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	1 680	1 680	
	Écarts de réévaluation							124			
	Réserve légale							126			
	Réserves réglementées*							130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131		969 000	969 000		
	Report à nouveau							134	(320 675)	(201 343)	
	Résultat de l'exercice							136	1 486 339	(119 332)	
	Subventions d'investissement							137			
	Provisions réglementées							140			
	Total I							142	2 136 343	650 005	
Provisions pour risques et charges							154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	35 633	2 876 436	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169		15 475 649	17 831 445		
	Produits constatés d'avance							174			
	Total III							176	15 511 282	20 707 881	
Total général (I + II + III)								180	17 647 625	21 357 885	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	14 558 576
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	82 210
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 396 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209			210							
	Production vendue	biens	et livraisons		215			214	3 216 614						
		services*	intracommunautaires		217			218	264 394						
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production					222							
	Production immobilisée*							224							
	Subventions d'exploitation reçues							226							
	Autres produits							230	1		14 051				
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	3 481 008		14 051				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234							
	Variation de stock (marchandises)*							236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*							240							
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :			immobilier :			242	270 380		102 252			
	Impôts, taxes et versements assis		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*			243	27 325		244	27 916		446			
	Rémunérations du personnel*							250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252							
	Dotations aux amortissements*							254	898 572						
	Dotations aux provisions							256							
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262						
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260									
			Total des charges d'exploitation (II)					264	1 196 868		102 698				
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	2 284 141		(88 647)				
	Produits financiers (III)							280	82 210						
Produits exceptionnels (IV)							290								
Charges financières (V)							294	490 562		30 686					
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347			300							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348			(VI)							
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306	389 450							
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	1 486 339		(119 332)					
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					312	1 486 339		314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318							
	Provisions non déductibles*							322							
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)							324	389 450						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248					330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)		249					251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport							998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport							999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997							
	Entreprise nouvelles (44.sexies)		986			ZFU - TE (44 octies A)		987			342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			JEI (44. sexies A)		989							
	ZRD (44. terdecies)		127			ZRR (44. quindécies)		138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991			Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992												
	dont divers	ZFANG 44 quaterdecies		345			Investissements outre-mer		344			350			
		Créance due au report en arrière du déficit							346						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)							655						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)							643						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)							645						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)							647						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)							648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							641						
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							990						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*							Bénéfice col. 1, Déficit col. 2		352	1 875 789		354		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)							356						
Déficits antérieurs reportables : *		317 988		dont imputés sur le résultat :					360	317 988					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I							Bénéfice col. 1, Déficit col. 2		370	1 557 801		372			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

OGFiP N° 2033-B 2023

Extension

396 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

396 ENERGY
Société par Actions Simplifiée
au capital variable de minimum 1,000.00 € et maximum 450,000.00 €
Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
529 670 176 RCS MONTPELLIER
(« la Société »)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le douze décembre à quatorze heures dix,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège de la Société, sur convocation du Président, la société URBASOLAR, SAS - Société par Actions Simplifiée, au capital de 2,179,543.20 €, dont le siège social est situé 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935– 34961 Montpellier Cedex 2, et immatriculée sous le numéro SIREN 492 381 157 à MONTPELLIER,

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.
Arnaud GALINIER étant désigné Président de séance,

Et en l'absence de la société AXIOME, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, et excusé.

Les présents procès-verbal et feuille de présence sont signés sous forme électronique conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017.

Le présent procès-verbal n'est valablement conclu entre chacun des associés que s'il est signé par toutes les associés présents ou représentés.

Chacun des associés conservera un exemplaire original du procès-verbal sur un support durable garantissant l'intégrité du procès-verbal.

Après que l'assemblée générale ait déclaré avoir pris connaissance ;

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) De la feuille de présence,
- 3) Du rapport général du commissaire aux comptes,
- 4) Du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- 5) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, et le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être

tenus à la disposition des associés, au siège social, ou adressés à eux, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donnant acte de cette déclaration, a pris les décisions relatées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 juin 2023,*
- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,*
- *La constatation de la fin du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, AXIOME AUDIT*
- *La constatation de la fin du mandat de M Pierrick BELEN en tant que Commissaire aux comptes suppléant,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Le Président déclare la discussion ouverte pour fournir à ceux qui le désirent toute explication et précision nécessaire ainsi que pour répondre à toute observation qui lui serait présentée.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes titulaire, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30/06/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La Société a dégagé un bénéfice net comptable de 1,486,338.68 € que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Bénéfice de l'exercice1,486,338.68 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social 168.00 €
- .
- Le Solde, soit la somme de..... 1,486,170.68 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à 1,165,495.39 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et ses associés ou son Président, savoir :

- **Avenant n°3 à l'Accord Intercréanciers du 19/12/2019** aux termes duquel URBASOLAR a pris des engagements complémentaires (conclu entre notamment HOLDING EQUINOXE, URBASOLAR, PREDURBA et 396 ENERGY, en date du 14 juin 2023)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate la fin de mission de Monsieur Laurent PASTOU, représentant de la société AXIOME AUDIT (domiciliée @7center – L'Altis Bât G - 521, rue Georges Méliès 34000 Montpellier), en tant que Commissaire aux comptes titulaire, et, décide, en application de l'article L823-3 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate la fin de mission de Monsieur Pierrick BELEN (né le 2 septembre 1978 à Montpellier (34000), domicilié Le Triade 3 – 215 Rue Samuel Morse – 34965 Montpellier Cedex 2), en tant que Commissaire aux comptes suppléant, et, décide, en

application de l'article L823-3 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés présents ou représentés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, tel qu'autorisée par l'article 1366 du Code civil, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service www.docusign.fr, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal dans le certificat électronique fourni par le service www.docusign.fr. En tant que de besoin, les Parties reconnaissent que le présent procès-verbal, tel que signé électroniquement, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

Le Président de séance et Associé Associé

URBASOLAR représentée par

Arnaud GALINIER

DocuSigned by:
 Arnaud GALINIER
E3A57E2E80AC488...

HOLDING EQUINOXE

Représenté par Arnaud GALINIER

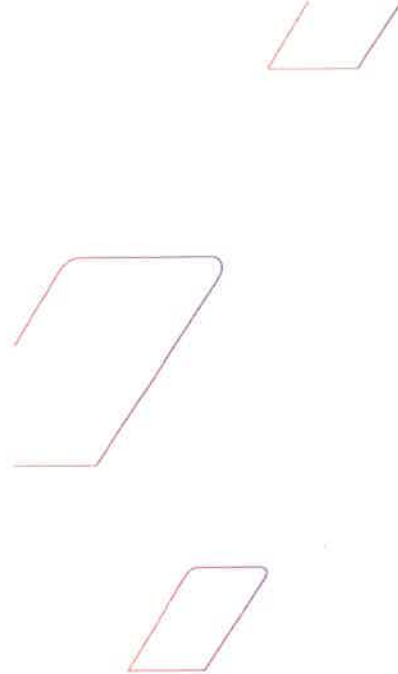
DocuSigned by:
 Arnaud GALINIER
E3A57E2E80AC488...

Associé

HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2

Représenté par Arnaud GALINIER

DocuSigned by:
 Arnaud GALINIER
E3A57E2E80AC488...



axiome

396 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30.06.2023

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble F@t@ds - bdt G

ALLES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

396 ENERGY

SAS

au capital de 1 680 euros

529 670 176 R.C.S. MONTPELLIER

75 Allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble I@t@ds - bât G

ARLES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassocies.fr

396 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES**

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble P@rtis - bât G

ALES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 396 ENERGY**Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023**

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **396 ENERGY** relatifs à l'exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

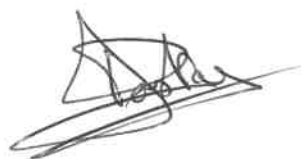
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 3 novembre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent PASTOU', is positioned above the printed name.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent PASTOU

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Brut	Amortissement	Net 2023	Net N-1
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	17 105 137	898 572	16 206 566	17 022 927
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	17 105 137	898 572	16 206 566	17 022 927
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
Total des stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	647 942		647 942	13 600
Autres	10 212		10 212	3 293 251
Total des créances	658 154		658 154	3 306 851
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	535 193		535 193	834 800
ACTIF CIRCULANT	1 441 059		1 441 059	4 334 958
Dont charges constatées d'avance	247 712		247 712	193 307
TOTAL GENERAL	18 546 197	898 572	17 647 625	21 357 885

PASSIF	Net 2023	Net N-1
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 680	1 680
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	969 000	969 000
Report à nouveau	(320 675)	(201 343)
Résultat de l'exercice	1 486 339	(119 332)
Total situation nette	2 136 343	650 005
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 136 343	650 005
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	35 633	2 876 436
Autres dettes	15 475 649	17 831 445
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	15 511 282	20 707 881
TOTAL GENERAL	17 647 625	21 357 885

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

RESULTAT COMPTABLE		Net 2023	Net N-1
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens		3 216 614	
Production vendue de services		264 394	
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		1	14 051
PRODUITS D'EXPLOITATION		3 481 008	14 051
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	270 380	102 252
	dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP, CFE, CVAE	27 916	446
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		898 572	
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger			
Dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.			
CHARGES D'EXPLOITATION		1 196 868	102 698
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 284 141	(88 647)
Produits et charges divers			
Produits financiers		82 210	
Produits exceptionnels			
Charges financières		490 562	30 686
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices		389 450	
BENEFICE OU PERTE		1 486 339	(119 332)

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice clôturé au 30/06/2023 comprend la période du 01/05/2022 au 30/06/2023.

L'exercice clos le 30 juin 2023 a une durée de 14 mois, couvrant la période du 1^{er} mai 2022 au 30 juin 2023. Pour rappel, l'exercice précédent avait une durée de 12 mois. Pour cette raison, la comparabilité des comptes n'est pas possible.

Principes et conventions comptables :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Importance relative,
Continuité d'exploitation,
Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

AXIOME AUDIT **Audit**

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en immobilisations.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 753 876€.

Les centrales photovoltaïques sont décomposées en deux composants. Le 1er composant concerne les modules amortis sur une durée de 20 ans et le 2ème composant concerne les onduleurs amortis sur une durée de 10 ans.

La centrale a été mise en service le 08 juillet 2022 et est inscrite à l'actif du bilan pour une valeur de 17 105 137 €. L'amortissement de la centrale démarre à la date du 08 juillet 2022 date à laquelle l'actif a commencé à produire les avantages économiques attendus.

Conformément à la réglementation comptable et de par leur aspect significatif, les frais accessoires (pose, honoraires, études...) sont incorporés au coût d'acquisition de la centrale et répartis au prorata des composants. Par ailleurs, à compter de l'exercice clos le 30/06/2023, les charges engagées pour la construction de la centrale sont activées en immobilisations en cours via des comptes de produits.

Evènements significatifs de l'exercice :

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques. La société exploite la centrale BESSENS 2, située LD Lapeyrière – 82170 BESSENS.

Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 3 481 007 €.

Les produits d'exploitation et plus précisément la ligne production vendue de services intègre 264 K€ d'indemnités perçus au titre du dépassement des coûts convenu contractuellement pour la construction de la centrale.

La société AXPO INTERNATIONAL SA consolide les comptes de la société selon la méthode de mise en équivalence.

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, évènement dit « la crise ukrainienne ». Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 n'ont pas été impactés par ce conflit, l'exploitation a eu lieu dans des conditions normales et l'activité n'a pas été impactée.

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de la société ni sur la valeur de nos actifs.

Les autres dettes s'élèvent à 15 475 649 € dont 14 558 576 € concernent les comptes courants des sociétés HOLDING EQUINOXE et URBASOLAR et 379 345 € concernent les intérêts courus sur ces comptes courants.

Evènements post clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 10/08/2023.

A la date d'établissement des comptes, la poursuite du conflit et le contexte inflationniste qui perdure n'ont pas eu d'incidence significative pour la société.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Les évènements survenus récemment entre la Russie et l'Ukraine créent néanmoins un contexte géopolitique évolutif et incertain dans lequel il est difficile de mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects pour la société.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de ce conflit et au contexte inflationniste, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements hors bilan :

Une garantie financière d'exécution (CREDIT AGRICOLE LANGUEDOC), à hauteur de 889 200 €, pour laquelle la SAS URBASOLAR se porte caution solidaire, au profit de la Préfecture de l'Occitanie, a été conclue le 19/09/2018 ; l'objet étant la garantie d'exécution pour le projet CRE4-1446 lauréat d'un appel d'offres de la commission de régularisation de l'énergie. Cette garantie est limitée à 42 mois et a pris fin le 18/03/2022.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels		17 105 137		17 105 137
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	17 022 927		17 022 927	
Total des immobilisations corporelles	17 022 927	17 105 137	17 022 927	17 105 137
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	17 022 927	17 105 137	17 022 927	17 105 137

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels		898 572		898 572
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles		898 572		898 572
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		898 572		898 572

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>				
Autres provisions réglementées				
Total provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL				

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 52 rue Georges Mâles - 34000 MONTPELLIER
 Tél. 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

DEPRECIATIONS

Dépréciations	Montant début 2023	Dotations	Reprises	Montant fin 2023
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stock et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Société : 396 ENERGY

Exercice du 01/05/2022 au 30/06/2023

CHARGES A REPARTIR

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :			AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 52 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Total charges différée				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
Total frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts :	193 307			193307
Total frais d'émission d'emprunts	193307			193307
Charges à étaler :				
Total charges à étaler				
TOTAL	193307			193307

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	2023	2022
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	299 511	13 600
Autres créances		
Total créances	299 511	13 600
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
	AXIOME AUDIT	Audit
	Commissariat aux comptes	
	@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G	
	521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER	
	Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr	
	SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Total autres		
TOTAL	299 511	13 600

Société : 396 ENERGY

Exercice du 01/05/2022 au 30/06/2023

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2023	2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 633	68 737
Dettes fiscales et sociales	27 566	
Total dettes d'exploitation	63 199	68 737
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		373 115
Total dettes diverses		373 115
Autres		
	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Total autres dettes		
TOTAL	63 199	441 852

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Exercice N-1
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	658 154	658 154		3 306 851
Charges constatées d'avance	247 712	54 405	193 307	193 307
TOTAL DES CREANCES	905 866	712 559	193 307	3 500 158

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Exercice N-1
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	35 633	35 633			2 876 436
Autres dettes	15 475 649	917 073		14 558 576	17 831 445
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	15 511 282	952 706		14 558 576	20 707 881

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

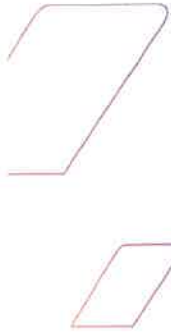
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

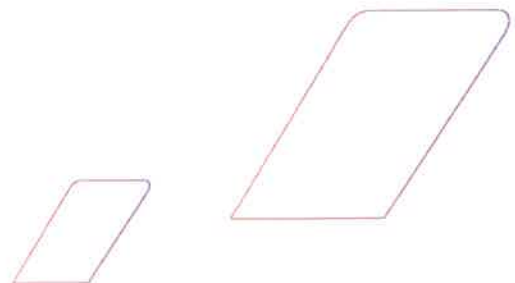
Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 680			1 680	1
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 680			1 680	1

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	3 284
Autres honoraires	
TOTAL	3 284



axiome



© 2017 Axiome

AXIOME AUDIT

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G - 34000 Montpellier
681 chemin du Mas de la Bedosse - 30100 Alès
51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex - 66050 Perpignan
Tél. : 04 67 15 89 35
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

axiomeassocies.fr

Membre associé



DIFFERENCE

